



VILLE DE
CAUNES-MINERVOIS 11 160

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2023

L'An deux mil vingt-trois

Le : mercredi 18 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES-MINERVOIS

Dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

Conseillers	P	A	Pouvoir de	Pouvoir à
PETIT Jean-Louis	X		JEHN Jean-Bernard	
ASENCIO Aude	X		BARUCH Claire	
HOUSSIN Matthieu		X		
FENES Dorine		X		BRAU Anne-Lise
REIGNIER Henri	X			
BENAZETH Frédérique	X			
LABENC Ghislaine	X			
GALY Guy	X			
COMTE Henri	X			
BARUCH Claire		X		ASENCIO Aude
JEHN Jean-Bernard		X		PETIT Jean-Louis
PELOFI Stéphanie	X		FOUGERES Benjamin	
BRAU Anne-Lise	X		FENES Dorine	
FENES Raymond	X			
REGNAULT Michèle	X			
BARLAUD Ludovic	X			
FOUGERES Benjamin		X		PELOFI Stéphanie
VANROELEN Corinne		X		
TAYEBI Saber-Michaël		X		

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur le Maire désigne :

Secrétaire de séance : Guy GALY désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

1. **FINANCES LOCALES**

1.1. Décision modificative n°3 – budget principal - DMN°2023/01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 et suivants ;

VU la délibération municipale N° DM2022/33 en date du 14 avril 2022 portant adoption du budget principal ;

VU la délibération municipale N° DM2022/59 en date du 17 août 2022 portant décision modificative n°1 ;

VU la délibération municipale N° DM2022/69 en date du 24 octobre 2022 portant décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les crédits au chapitre 012 : charges de personnel ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les crédits en section d'investissement au chapitre 16 et à l'opération 18 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;
VOTE à la majorité

Votants	16	
Abstention(s)	7	ASENCIO Aude FENES Dorine LABENC Ghislaine BARUCH Claire PELOFI Stéphanie BRAU Anne-Lise FOUGERES Benjamin
Suffrages exprimés	9	
Pour	9	PETIT Jean-Louis REIGNIER Henri BENAZETH Frédérique GALY Guy COMTE Henri JEHN Jean-Bernard FENES Raymond REGNAULT Michèle BARLAUD Ludovic
Contre	0	

APPROUVE la proposition de décision modificative n°3 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE / ARTICLE	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	ARTICLE	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
012/6411	+ 6 000€				
012/6450	+ 2 000€				
65/65738		- 8 000€			
	+ 8 000€	- 8 000€			

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	ARTICLE	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
1641	+ 100€				
2131/18	+ 23 500€				
2131/20		- 23 600€			
	+ 23 600€	- 23 600€			

CHARGE Monsieur le Maire et le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

1.2. Décision modificative n°1 – budget annexe Site abbatial - DMN°2023/02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 et suivants ;
VU la délibération municipale N° DM2022/29 en date du 14 avril 2022 portant adoption du budget annexe Régie site abbatial ;
CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les crédits au chapitre 012, charges de personnel suite à la hausse de la valeur du point d'indice ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
À l'unanimité
APPROUVE la proposition de décision modificative n°1 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	ARTICLE	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
012/ 6411	+ 2500€		7018	+ 3 700€	
012/ 6413	+ 1 200€				
	+ 3 700€	0.00€		+ 3 700€	0.00€

CHARGE Monsieur le Maire et le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

1.3. Subvention de fonctionnement au budget annexe site abbatial 2022-DMN°2023/03

VU la délibération municipale n°DM2022/29 en date du 14 avril 2022 portant vote du budget annexe 2022 – Régie site abbatial.

CONSIDÉRANT les résultats arrêtés au 31/12/2022 de la section de fonctionnement, dont les dépenses s'élèvent à 160 014.39 et les recettes à 118 365.35€.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le déficit de fonctionnement s'élève à **- 41 649.04€**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention de fonctionnement à hauteur de 41 649.04€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son président et après en avoir délibéré ;

VOTE à la majorité

Votants	16	
Abstention(s)	7	ASENCIO Aude FENES Dorine LABENC Ghislaine BARUCH Claire PELOFI Stéphanie BRAU Anne-Lise FOUGERES Benjamin
Suffrages exprimés	9	
Pour	9	PETIT Jean-Louis REIGNIER Henri BENAZETH Frédérique GALY Guy COMTE Henri JEHN Jean-Bernard FENES Raymond REGNAULT Michèle BARLAUD Ludovic
Contre	0	

DÉCIDE de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe – régie site abbatial d'un montant de 41 649.04€.

PRÉCISE que les crédits sont ouverts sur le budget principal 2022.

CHARGE Monsieur le Maire de la présente décision et **l'AUTORISE** à mandater ladite somme.

1.4. Subvention de fonctionnement au budget annexe CCA 2022 - DMN°2023/04

Rapporteur : Aude ASENCIO

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel et les résultats du compte administratif du CCAS de Caunes-Minervois ;

CONSIDÉRANT les charges transférées du BP principal au BP CCAS d'un montant de 15 636.25€ ;

CONSIDÉRANT le montant inscrit au budget principal de 20 000€ ;

Monsieur le Maire précise que le budget principal peut verser une subvention de fonctionnement au budget annexe du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

CONSIDÉRANT les crédits ouverts à l'article 65738 du budget principal ;
VOTE à la majorité

Votants	16	
Abstention(s)	7	ASENCIO Aude FENES Dorine BENAZETH Frédérique BARUCH Claire PELOFI Stéphanie BRAU Anne-Lise FOUGERES Benjamin
Suffrages exprimés	9	
Pour	9	PETIT Jean-Louis REIGNIER Henri LABENC Ghislaine GALY Guy COMTE Henri JEHN Jean-Bernard FENES Raymond REGNAULT Michèle BARLAUD Ludovic
Contre	0	

DÉCIDE de verser une subvention de fonctionnement au budget du CCAS à hauteur de 15 636.25€
CHARGE Monsieur le Maire de la présente décision et **L'AUTORISE** à mandater ladite somme.

2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2.1. Carcassonne Agglo : avis sur le projet de schéma de mutualisation

Le conseil communautaire a approuvé le 14 décembre dernier un projet d'écriture du schéma de mutualisation.

Conçu comme une feuille de route programmatique sur la durée de la mandature, le schéma de mutualisation est au service de l'amélioration de la coordination du bloc communal, des services et de la mise en cohérence des politiques publiques.

Conformément à l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de schéma de mutualisation doit être transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Au-delà des 3 mois, le conseil communautaire validera par délibération le schéma de mutualisation.

Monsieur le Maire informe que le projet sera adressé avec le PV de la présente séance par mail (82 pages) pour prise de connaissance – et sera soumis pour avis au prochain conseil municipal.

Intervention de Madame Aude ASENCIO, 1^{ère} adjointe

Madame Aude ASENCIO prend la parole et demande au Maire de s'exprimer sur les démissions et sollicite une communication auprès de la population.

Monsieur le maire précise à Madame Aude ASENCIO, que compte tenu que la préfecture de l'Aude n'a pas reçu, ni validé les démissions des adjoints à ce jour, que les démissions des conseillers municipaux ne seront effectives qu'au 31 janvier 2023, et que la Préfecture n'ayant pas encore donné les directives, il n'y aura pas de communiqué adressé à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La liste des délibérations de la présente séance a été affichée le 20/01/2023

